



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E163430

VALABLE JUSQU'AU 01/02/2027

ÉDITÉ LE

06/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2011

Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 534386719

Siret : 534 386 719 00023

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 81 16103

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 57481516

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 57481516

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : P.B.F PLOMBIERS - MIROITIERS

800 RUE GUYNEMER
38190 VILLARD-BONNOT

Téléphone : 04 76 04 92 23

Fax :

Portable : 0785189118

Site Internet : //pbfploberiemiroiterie.fr/

E-mail : contact@pbf-alpes.fr

Responsabilité légale :

FUGIER BENOIT DIRECTEUR GÉNÉRAL / FUGIER BENOIT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	17/04/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	04/12/2025
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	04/12/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	17/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	04/12/2025
o Poêle ou insert bois	04/12/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	17/04/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	17/04/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	17/04/2025

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.